

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 24 février 2025  
**N° CP-2025-1-2-1**  
**N° applicatif 11598**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Direction**

Direction de l'environnement et de l'agriculture

### **ABATTOIR DÉPARTEMENTAL DE CERNAY - INVESTISSEMENTS 2025**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de l'abattoir de proximité de Cernay, composante majeure de la politique menée pour soutenir l'agriculture alsacienne et les circuits courts. Son fonctionnement est assuré dans le cadre d'une délégation de service public qui stipule que les travaux d'investissements et de gros entretien sont à la charge du propriétaire.

La commission consultative de l'abattoir a validé, le 13 décembre 2024, pour un montant de 40 000 €, un programme 2025 de travaux de gros entretien et d'investissements qu'il est proposé d'approuver.

Le fonctionnement de l'abattoir de Cernay est assuré dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) qui a été renouvelée le 1<sup>er</sup> avril 2023. L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir, ...), de bouchers et de simples particuliers.

L'abattoir de Cernay est une composante majeure de la politique menée par la Collectivité pour soutenir une agriculture bien intégrée dans son territoire et pour soutenir et promouvoir les circuits courts. Le maintien de l'élevage dans les territoires est recherché avec un impact fort sur les paysages (prairies, céréales, vergers, ...) et sachant que les prairies ou les cultures d'hiver limitent les coulées de boue, protègent la ressource en eau, limitent les intrants dans le sous-sol et la nappe et favorisent la biodiversité.

L'abattoir de Cernay est indispensable pour les éleveurs alsaciens ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur.

Pour mémoire, les travaux d'extension et de modernisation (agrandissement des locaux administratifs, agrandissement des capacités de stockage frigorifiques et de l'atelier de découpe, ajout d'un atelier de fabrication de steaks hachés et de préparations bouchères hachées), dont le coût global s'élève à 2,1 M€ HT, ont été inaugurés le 22 septembre 2023.

En qualité de propriétaire de l'équipement, dans le cadre de la convention de DSP et sur proposition de la commission consultative de l'abattoir, il est proposé en 2025, pour un montant de 40 000 €, les travaux de gros entretien et d'investissement suivants :

- ✓ une nouvelle pompe de relevage ;
- ✓ des nouveaux modules de pesée pour la mise en quartier et le groupe d'étiquetage ;
- ✓ l'installation du Vapovac pour désinfecter les carcasses en fin de chaîne d'abattage ;
- ✓ l'installation d'un lave-bottes / lave-tablier dans le local triperie.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les travaux de gros entretien et d'investissement au sein de l'abattoir de proximité à Cernay pour l'année 2025, hors imprévus éventuels, pour un montant estimatif de 40 000 € qui relèveront de l'opération P217O001.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P217</i>	<i>O001</i>	<i>P217E06</i>	<i>T17</i>	<i>(3396) 23- 2313-6312</i>	<i>40 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.